

## Newsletter

„Podnikateľské kilečko“

Chers membres de la CCFS,

Nous vous prions de bien vouloir trouver un bref aperçu des modifications approuvées par le Conseil national de la République slovaque, qui font partie d'une loi que le gouvernement appelle le « Podnikateľské kilečko ». L'objectif de la loi est d'améliorer l'environnement des entreprises affecté par les mesures liées à la situation d'urgence déclarée.

Contenu :

1. Modification du Code de commerce
2. Modification de la loi relative à l'artisanat
3. Modification de la loi sur les frais administratifs
4. Modification de la loi relative aux aliments
5. Modification de la loi relative au prix
6. Modification de la loi sur les copies obligatoires
7. Modification de la loi relative à la sélection, la reproduction des animaux d'élevage
8. Modification de la loi comptable
9. Modification de la loi relative à l'assurance sociale
10. Modification de la loi relative au registre du commerce
11. Modification de la loi relative à l'impôt sur le revenu
12. Modification de la loi sur le service de l'emploi
13. Modification de la loi relative au droit d'accise sur les produits du tabac
14. Modification de la loi relative à l'énergie thermique
15. Modification de la loi relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement
16. Modification de la loi relative à la sécurité et la santé au travail (ci-après dénommée « SST »)
17. Modification de la loi relative à l'inspection du travail
18. Modification de la loi sur les soins vétérinaires
19. Modification de la loi relative à la protection des consommateurs
20. Modification de la loi relative au casier judiciaire
21. Modification de la loi relative à la protection, la promotion et le développement de la santé publique
22. Modification de la loi sur l'utilisation d'une caisse enregistreuse électronique
23. Modification de la loi sur la chasse
24. Modification de la loi sur la viticulture et l'œnologie
25. Modification du code fiscal
26. Modification de la loi relative à la réglementation dans les industries de réseau
27. Modification de la loi relative à l'inspection de système de chauffage et de système de climatisation
28. Modification de la loi relative au poinçonnage
29. Modification de la loi relative à la perception d'un péage et de la loi relative à la vignette autoroutière
30. Modification de la loi relative à la vignette autoroutière
31. Modification de la loi à l'efficacité énergétique
32. Modification de la loi sur l'élaboration de règlements juridiques
33. Modification de la loi relative au soutien des PME
34. Modification de la loi relative aux véhicules de la circulation routière
35. Modification de la loi relative à la métrologie
36. Modification de la loi relative aux voyages
37. Modification de la loi relative aux conditions inévitables dans le commerce des denrées alimentaires
38. Modification de la loi relative à certaines mesures d'urgence dans le domaine financier concernant la propagation de la maladie humaine contagieuse COVID-19

1. **Modification du Code de commerce**

Pour les sociétés à responsabilité limitée, **il n'est plus nécessaire que les états financiers**, dont les résultats sont utilisés en tant que la base pour l'augmentation du capital social, **soient audités**.

2. **Modification de la loi relative à l'artisanat**

Lors de l'enregistrement d'une activité de commerce « l'inspection régulière des systèmes de chauffage et de climatisation », **seule une confirmation d'inscription sur la liste des personnes professionnellement qualifiées est requise au lieu d'un certificat**.

3. **Modification de la loi sur les frais administratifs**

Les changements affecteront favorablement les entreprises et « SZČO » (travailleurs indépendants), qui envoient **une notification** au Bureau de la santé publique de la République slovaque **sur la composition et l'étiquetage des compléments nutritionnels et des nouveaux aliments** mis sur le marché. **Les frais administratifs pour l'acte susmentionné seront réduits de 50 € à 30 €, même pour les procédures engagées et pendantes avant l'entrée en vigueur de la modification de la loi**.

4. **Modification de la loi relative aux aliments**

La modification proposée accordera à **nouveau l'effet suspensif en cas de recours contre la décision imposant une amende**. L'effet suspensif sera également accordé aux procédures qui ont été engagées avant l'entrée en vigueur des modifications proposées et qui ont été pendantes avant l'entrée en vigueur de la modification de la loi.

5. **Modification de la loi relative au prix**

**Les entrepreneurs qui vendent des marchandises non soumises à une réglementation des prix sont exemptés de l'obligation de tenir des registres triennaux des prix**, y compris le calcul des coûts et des bénéfices.

6. **Modification de la loi sur les copies obligatoires**

L'obligation pour des éditeurs de presse non périodique de soumettre des copies (exemplaires) obligatoires aux bibliothèques dans un délai de 10 jours est unifiée et réduite par des imprimés à caractère publicitaire. **Désormais, le facteur décisif pour envoyer une publication spécifique à une bibliothèque choisie n'est pas sa quantité, mais son contenu**.

7. **Modification de la loi relative à la sélection, la reproduction des animaux d'élevage**

Les demandeurs de certificat de pisciculture ne sont pas tenus de soumettre les données nécessaires pour vérifier la propriété d'une construction d'eau si les demandeurs n'étaient pas les propriétaires du plan d'eau, mais ils fourniront une copie du contrat ou d'un autre document les autorisant à utiliser une telle construction d'eau.

8. **Modification de la loi comptable**

**Une société ou une coopérative est tenu d'avoir les états financiers ordinaires et extraordinaires audités** et à la date de préparation des états financiers au moins deux des conditions suivantes sont remplies : **le montant total des actifs a dépassé 4.000.000 EUR, le chiffre d'affaires net a dépassé 8.000.000 EUR, le nombre moyen d'employés au cours d'une période comptable dépassait 50**.

9. **Modification de la loi relative à l'assurance sociale**

**L'obligation de la personne assurée (une personne physique et « SZČO » - travailleur indépendant) de notifier par écrit dans un délai de 8 jours la compagnie d'assurance sociale du changement de ses**

**données personnelles est annulée**, car la compagnie d'assurance sociale obtiendra ces données du Registre des personnes physiques.

**Le principe de la seconde chance a été introduit. Cela permet de satisfaire à l'obligation légale dans un délai supplémentaire de sept jours et ainsi d'éviter l'imposition d'une amende.**

**Les obligations suivantes pour l'employeur envers la compagnie d'assurance sociale sont annulées :**

- **annuler son inscription du registre des employeurs après l'annulation de l'enregistrement du dernier employé du registre des personnes assurées et de l'épargne-retraite (l'obligation passe à l'assurance sociale),**
- **annoncer les modifications des données personnelles des employés (à l'exception des employés sans résidence permanente sur le territoire de la République slovaque),**
- **annoncer les modifications des données à la date de début / fin d'emploi,**
- **annoncer les modifications des données indiquant que le salarié est un organe statutaire (ou son membre) de l'employeur et qu'il participe à raison de 50% au moins au capital de l'employeur,**
- **annoncer le début et la fin du congé de maternité ou du congé parental de l'employé,**
- **soumettre un rapport écrit à la compagnie d'assurance sociale sur l'exécution des mesures prises pour éliminer les lacunes identifiées,**
- **informer sur les conséquences à l'égard des employés responsables pour des lacunes identifiées.**

Date limite pour satisfaire à l'obligation de l'employeur de soumettre les registres sur ses employés aux fins de l'assurance sociale est prolongée jusqu'à la fin du mois civil suivant le mois au cours duquel la relation juridique a pris fin.

#### **10. Modification de la loi relative au registre du commerce**

**Le délai pour satisfaire à l'obligation valable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 est prolongé jusqu'au 30 septembre 2022. Selon cette obligation, les personnes inscrites au registre du commerce sont tenues de compléter les données relative à l'identification des personnes inscrites au registre du commerce en tant que les associés, les organes statutaires ou les membres d'organes statutaires, les chefs d'unités organisationnelles, les fondés de procuration, les membres de l'organe de surveillance, les liquidateurs, les administrateurs pour l'exécution de l'administration forcée et leurs représentants, les chefs d'entreprises ou d'unités organisationnelles de sociétés de personnes morales étrangères.**

#### **11. Modification de la loi relative à l'impôt sur le revenu**

La méthode de calcul des dépenses (coûts) pour les combustibles consommés se change. **Il est possible d'augmenter automatiquement les coûts de consommation de carburant justifiés de 20%, recalculé selon la consommation indiquée dans un certificat d'immatriculation ou le certificat technique, ou selon des données supplémentaires fournies par le constructeur ou le vendeur, sans obligation de documenter une consommation plus élevée (la même option est introduite pour les camions et mécanismes de travail). Si la consommation réelle ne correspond pas à la consommation déclarée ou n'est pas du tout indiquée, il est possible de se baser sur la consommation justifiée par un document d'une personne autorisée.**

#### **12. Modification de la loi sur le service de l'emploi**

**L'imposition d'une amende pour non-respect de l'obligation de l'employeur de notifier les vacances de postes et leurs caractéristiques est supprimée**, car l'objectif de la disposition peut également être atteint par un autre moyen.

**13. Modification de la loi relative au droit d'accise sur les produits du tabac**

Afin de réduire les effets de la pandémie, **il est possible de vendre des emballages de consommation de cigares ou de cigarettes revêtus de la marque de contrôle** portant le signe de validité du taux d'accise (une lettre majuscule « B ») **même après le 30 novembre 2020**. La période initiale de vente jusqu'au 30 novembre 2020 est prolongée jusqu'au 31 mai 2021. Le délai de notification au bureau de douane sur la quantité de préemballage individuel invendus a été prolongé jusqu'au 31 juin 2021.

**14. Modification de la loi relative à l'énergie thermique**

L'obligation de vérifier l'économie de la rentabilité du système de chauffage jusqu'au point de livraison ainsi que l'obligation de prouver que les conditions de fourniture de chaleur centralisée efficace sont remplies, ne s'applique pas au fournisseur qui est tenu d'assurer l'audit énergétique selon la réglementation spéciale.

**15. Modification de la loi relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement**

Une modification permet de réaliser des auditions publiques pour continuer les procédures sur l'évaluation des impacts sur l'environnement. Les négociations ne seront possibles qu'en respectant des conditions selon la mesure de l'Autorité de santé publique.

**16. Modification de la loi relative à la sécurité et la santé au travail (ci-après dénommée « SST »)**

La modification de la loi régit les dispositions actuelles, selon lesquelles il n'était pas clair à quels intervalles réguliers l'employeur est tenu d'évaluer le concept de la politique de SST. Selon les nouvelles dispositions de la loi, **l'employeur est donc tenu non seulement de mettre à jour le concept de politique de SST, mais aussi de l'évaluer, si nécessaire**. Les dispositions vagues "à intervalles réguliers" sont supprimées.

Selon les nouvelles dispositions de la loi, l'obligation de l'employeur de désigner un ou plusieurs employés comme représentants des salariés pour la sécurité ne s'appliquera qu'aux employeurs qui emploient 10 salariés ou plus ou dont le code selon la nomenclature statistique des activités économiques figure à l'annexe n° 1 de la loi n° 124/2006, du Recueil des lois, relative à la sécurité et la santé au travail.

**17. Modification de la loi relative à l'inspection du travail**

Les dispositions de la loi, selon lesquelles l'inspecteur du travail avait le droit à ordonner de remédier aux lacunes constatées immédiatement ou dans les délais fixés par lui, sur la base des résultats de l'inspection, sont modifiées. Les mots « immédiatement ou dans les délais fixés par lui » sont supprimés en raison de leur incertitude.

**18. Modification de la loi sur les soins vétérinaires**

**La disposition excluant l'effet suspensif en cas de recours contre des décisions imposant une amende disciplinaire, une amende pour une autre infraction administrative, une amende pour défaut de remédier aux lacunes dans un délai déterminé et sur l'imposition d'une amende pour manquement répété à l'obligation est supprimée.**

En même temps, la disposition transitoire prévoit que les procédures sur l'imposition d'amendes pendantes avant l'entrée en vigueur de la modification de la loi seront terminées selon la nouvelle disposition.

**19. Modification de la loi relative à la protection des consommateurs**

**L'obligation du vendeur d'avoir un poids de contrôle lors de la vente de marchandises ne s'appliquera qu'à la vente de produits vendus en quantité, ou à la vente de marchandises à peser (fruits, légumes, etc.). L'obligation du vendeur de faire afficher la procédure de réclamation dans un endroit visible accessible au consommateur est supprimée et les établissements de restauration ne sont pas du tout tenus d'avoir une procédure de réclamation.**

**La possibilité de calculer le délai pour la liquidation d'une réclamation n'est introduite qu'à partir du moment quand l'objet d'une réclamation a été repris par le vendeur, mais au plus tard à partir du moment quand le vendeur empêche la reprise de l'objet d'une réclamation.** En ce qui concerne la situation d'urgence déclarée, la modification de la loi prévoit également une période transitoire pour les réclamations déposées avant le 12 mars 2020 et en même temps non réglées à cette date en raison de la situation d'urgence déclarée. Le vendeur est en droit de liquider ces réclamations dans les 30 jours à compter de la date de la fin de la situation d'urgence.

Le vendeur est tenu de délivrer un document écrit sur la liquidation d'une réclamation au plus tard 30 jours à compter de la date de la réclamation, si le délai pour sa liquidation a commencé à courir le jour de la prise en charge de l'objet de la réclamation, au plus tard avec le document sur la liquidation de la réclamation.

**20. Modification de la loi relative au casier judiciaire**

**La validité du plein pouvoir délivré aux fins de la demande d'extrait de casier judiciaire est prolongée de 30 à 90 jours.**

**21. Modification de la loi relative à la protection, la promotion et le développement de la santé publique**

Pour améliorer l'environnement des entreprises, plusieurs obligations des opérateurs envers l'Autorité de la santé publique (ci-après dénommée « l'ASP ») sont supprimées. Cela réduit également la charge administrative et financière des exploitants des établissements sélectionnés.

**Les dispositions suivantes sont annulées par l'entrée en vigueur de la loi :**

- **obligation des exploitants** d'établissements d'autres types de services sociaux (centre de jour, centre de soins personnels), des exploitants d'établissement d'hébergement, d'établissements sportives, d'établissements de soins du corps humain et d'établissements de restauration, **de soumettre pour approbation à l'ASP concernée les règles de fonctionnement, ainsi qu'une proposition de modification;**
- l'employeur est tenu d'assurer l'évaluation du risque pour la santé lors de l'exécution de travaux inclus dans la deuxième catégorie, au moins une fois tous les 24 mois au lieu de tous les 18 mois;
- **l'obligation de l'employeur de notifier à l'ASP au plus tard le 15 janvier de l'année civile concernée les données sur les employés effectuant des travaux de la deuxième catégorie;**

- **l'obligation des employeurs d'établir des règles de fonctionnement pour les établissements dans lesquels les employés effectuent des travaux de la première catégorie** (l'obligation reste en vigueur pour les travaux de la deuxième, de la troisième et de la quatrième catégorie);
- **l'obligation des employeurs d'établir des règles de fonctionnement pour les établissements dans lesquels les employés sont exposés aux charges physiques, à la chaleur ou au froid.** L'obligation d'établir des règles de fonctionnement reste en vigueur pour les établissements où les employés effectuent des travaux dangereux ;
- **l'obligation de demander pour l'approbation de l'opération auprès de l'ASP concerné lors du changement de l'entité qui exploite les locaux** et en même temps qu'il n'y a pas d'autre changement, est remplacée par l'obligation de notifier sur ce changement de l'entité.

Une personne avec un animal de compagnie est autorisée à entrer pénétrer dans les locaux destinés à la consommation d'aliments si l'exploitant autorise l'entrée et s'il prend des mesures d'hygiène pour protéger les aliments et les boissons servis.

**22. Modification de la loi sur l'utilisation d'une caisse enregistreuse électronique**

Les entrepreneurs ne sont plus tenus de mettre à disposition au point de vente une copie du reçu effectuée par la caisse enregistreuse électronique.

**23. Modification de la loi sur la chasse**

La Chambre est tenue de soumettre au Ministère des Finances de la République slovaque au plus tard le 31 juin, un bilan des recettes et des dépenses de l'année civile précédente mis à jour le 31 décembre. La Chambre est tenue de permettre les ministères de consulter les documents prouvant la véracité des données figurant dans le bilan des recettes et des dépenses soumises.

**24. Modification de la loi sur la viticulture et l'œnologie**

Au lieu d'un délai fixé par la loi, il est prévu **une détermination flexible des périodes pendant lesquelles « le burčiak » peut être offert au consommateur et de la date à partir de laquelle le vin en bouteille peut être mis en marché.** Le changement permet une meilleure réponse aux conditions météorologiques et à la production dans une année spécifique.

**25. Modification du code fiscal**

Le délai minimum pour commenter le protocole de fiscal est prolongé de 15 à 30 jours ouvrables à compter de la remise du protocole à l'assujetti fiscal.

**26. Modification de la loi relative à la réglementation dans les industries de réseau**

La transparence de l'autorité augmente, ainsi que la responsabilité de son président, qui est révoqué par le gouvernement en cas de violation des réglementations sur la publication des décisions de prix, des propositions de prix et d'autres obligations prévues par la loi. L'autorité compétente est tenue de publier toutes les décisions de prix, la proposition de prix et toutes ses modifications sur son site internet pendant les activités prévues par la loi.

**27. Modification de la loi relative à l'inspection régulière de système de chauffage et de système de climatisation**

Les conditions pour la réalisation d'une inspection régulière de système de chauffage et de système de climatisation sont modifiées afin que **la personne autorisée puisse convenir d'une procédure de**

préparation à l'inspection régulière des équipements en fonction des possibilités d'une entité spécifique.

28. **Modification de la loi relative au poinçonnage**

L'obligation d'un commerçant ou d'un fabricant de marquer, ou de faire marquer, toutes les marchandises qu'il a produites lui-même ou qu'il a importées avec la marque de responsabilité attribuée est limitée uniquement à ce que l'on appelle marchandises au-dessus de la limite.

29. **Modification de la loi relative à la perception d'un péage et modification de la loi relative à la vignette autoroutière**

**Les délais existants pour l'imposition d'une amende** d'une durée de deux ans à compter de la date à laquelle l'autorité compétente a eu connaissance de l'infraction sont annulés au plus tard trois ans après l'infraction. Au lieu de cela, **un délai de 60 jours à compter de la date à laquelle l'infraction est introduit**. Dans ce nouveau délai, l'autorité compétente est tenue d'engager une procédure sur l'imposition d'une amende. Les procédures engagées avant la date d'entrée en vigueur de la modification de la loi seront terminées conformément aux dispositions légales en vigueur à ce jour.

30. **Modification de la loi relative à la vignette autoroutière**

**Le délai pour l'imposition d'une amende se change de deux ans à 60 jours à compter de la date à laquelle l'infraction est survenue**. Dans ce cas également, la procédure engagée avant la date d'entrée en vigueur de la modification de la loi, sera terminée conformément à la législation en vigueur à ce jour.

31. **Modification de la loi à l'efficacité énergétique**

Désormais, une grande entreprise est tenue de fournir par voie électronique à l'opérateur du système de surveillance un ensemble de données pour le système de surveillance et une fiche d'information récapitulative dans les 30 jours suivant sa préparation, seulement s'ils n'ont pas été envoyés par l'auditeur.

Si une grande entreprise remplit les conditions prévues par la loi (réduction de la consommation d'au moins 8% au cours des 4 dernières années et démonstration d'économies en mettant en œuvre les mesures du dernier audit), elle peut demander à l'organisme concerné de délivrer un certificat de l'audit énergétique mise à jour pour 4 ans supplémentaires.

Un autre changement est bien la simplification de l'audit énergétique pour une consommation inférieure à 10 MWh au cours des 4 dernières années et la **réduction de la sanction de 5 000 EUR d'origine à 500 EUR pour non-exécution de l'audit obligatoire dans l'intervalle fixé**.

32. **Modification de la loi sur l'élaboration de règlements juridiques**

En cas de modification de la réglementation relative aux impôts et prélèvements, les modifications de ce type de réglementation peuvent prendre effet au plus tôt le 1er janvier de l'année civile suivante.

33. **Modification de la loi relative au soutien des PME**

**La possibilité de fournir un soutien sous la forme d'une subvention qui vise à compenser les dommages causés aux entreprises de 250 employés maximum à la suite de mesures prises pour réduire les effets négatifs de la pandémie est introduite.**

34. **Modification de la loi relative aux véhicules de la circulation routière**



L'obligation de coller sur le pare-brise du véhicule des vignettes sur la réalisation du contrôle technique, du contrôle d'émission et du contrôle d'originalité est supprimée.

35. **Modification de la loi relative à la métrologie**

Désormais, l'utilisateur de l'instrument de mesure peut assurer sa vérification non seulement en personne mais également par une autre personne autorisée, qui peut être, par exemple, un employé. Parmi les autres modifications, nous citons la suppression de l'interdiction de l'intermédiation du contrôle métrologique par une personne non autorisée, ainsi que la prolongation du délai pour les personnes autorisées et pour les laboratoires d'étalonnage pour remplir les conditions d'accréditation jusqu'au 30 juin 2021.

La procédure sur l'imposition d'une amende pour l'intermédiation du contrôle métrologique ou de la mesure officielle sans autorisation engagée et pendant avant l'entrée en vigueur de la présente loi cesse.

36. **Modification de la loi relative aux voyages**

Au lieu de l'obligation de l'agence de voyages d'informer immédiatement l'autorité de contrôle sur la vente de voyages aux commerçants en dehors de la République slovaque, **l'agence de voyages est tenue de fournir une copie de la licence commerciale à l'autorité de contrôle uniquement sur sa demande, et l'obligation de fournir une traduction officielle des documents du commerçant étranger est annulée.** Au lieu d'envoyer une copie du contrat sur la protection contre l'insolvabilité, une notification à l'autorité de contrôle suffit.

Le contenu des notes des états financiers est également précisé afin de faciliter la déclaration de tous les revenus perçus, c'est-à-dire les montants totaux versés ainsi que des acomptes pour les voyages.

37. **Modification de la loi relative aux conditions inéquitables dans le commerce des denrées alimentaires**

La modification de la loi **accorde un effet suspensif au recours contre la décision sur l'imposition d'une amende disciplinaire et contre la décision sur l'imposition d'une amende pour infraction administrative.** Les procédures engagées et pendantes avant l'entrée en vigueur de la modification de la loi seront terminées selon la nouvelle disposition.

38. **Modification de la loi relative à certaines mesures d'urgence dans le domaine financier concernant la propagation de la maladie humaine contagieuse COVID-19**

Des banques et des succursales de banques étrangères ne sont plus tenues de payer les tranches de la taxe spéciale, mais l'obligation de payer la taxe spéciale pour le premier et le deuxième trimestre de l'année 2020 reste en vigueur.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.



## Vydala

Prosman a Pavlovič advokátska kancelária, s.r.o.

Hlavná 31, 917 01 Trnava

Slovenská Republika

## Zodpovedný za obsah

JUDr. Tomáš Pavlovič

Všetky informácie nájdete aj na [www.prosman-pavlovic.sk](http://www.prosman-pavlovic.sk)